

Décision

Générale

colonial

Décision n° 592 PERSONNEL INDIGENE

n° 592

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date de publication
21 juillet 1943

Date du numéro
1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

MOUSSA HASSEN, est nommé interprète auxiliaire au Service de la Sûreté pour comp ter du 1er juillet 1943 et au salaire mensuel de 1.120 francs exclusif de toute indemnité.